

M. Evans:

D. Monsieur Hetherington, lorsque les élévateurs de l'Etat sont loués à une compagnie de blé, sont-ils passibles d'impôts?—R. Oui.

Monsieur Ross, vous avez parlé d'étudier avec les chemins de fer la réduction des frais d'arrêt. Il y a peut-être vingt ans le commissaire Jones, représentant de la Commission des grains ainsi que moi-même avons interviewé le Canadien-National et le Canadien-Pacifique concernant cette réduction et nous n'avons rien obtenu; les chemins de fer n'ont pas voulu y consentir. Puis une année où on prévoyait un fort mouvement vers Saskatoon à cause d'engorgement à la tête des Lacs, le Canadien-National demanda à la Commission des grains d'absorber les droits d'inspection et de pesée sur tout blé expédié à la tête des Lacs que le chemin de fer pourrait détourner vers Saskatoon, et la Commission dit au Canadien-National que s'il réduisait les frais d'arrêt, les éliminait ou les absorbait, la Commission serait disposée à étudier la réduction ou l'absorption des droits d'inspection et de pesée. Le chemin de fer répondit nettement non. Depuis lors, nos frais d'élévateurs, c'est-à-dire, nos frais de manutention aux élévateurs-terminus de l'intérieur ont été réduits pour faire face à ces frais d'arrêt, de sorte que les élévateurs les absorbent vraiment.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Alors, monsieur Hetherington, la Commission des grains n'est pas placée dans une situation désavantageuse sauf lorsque des frais de détournement s'appliquent?—R. Il n'y a pas de frais de détournement.

D. Je croyais vous avoir entendu dire qu'il existait un tarif de détournement de l'ordre de \$3 le wagon?—R. Oui, mais seulement pour les wagons détournés en transit. C'est-à-dire, que si un wagon est acheminé vers la tête des Lacs et que l'expéditeur l'en détourne lors du transit il acquitte alors des frais de \$3.

D. Mais présentement vous avez abaissé vos frais de manutention suffisamment pour faire face au cent par 100 livres?—R. Oui.

D. Autrement dit, vous placez l'élévateur de l'intérieur dans une situation différente de celle décrite par le Dr MacGibbon. Il n'aurait pas été rempli de blé bien longtemps avant de se trouver dans une situation avantageuse?—R. Non; la Commission a fait disparaître ce désavantage dans une certaine mesure en absorbant les frais d'arrêt.

Le président:

D. Monsieur Hetherington, vous pouvez peut-être nous fournir maintenant l'état demandé?—R. Le Comité veut-il les chiffres pour certaines années ou certains élévateurs? Je vous ai donné les chiffres ce matin à partir de 1938-1939 à 1941-1942.

M. Perley:

D. Pour tous les élévateurs à l'intérieur?—R. Oui.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Nous voulions une comparaison entre les élévateurs pour ces dernières années?—R. Je propose de prendre les mêmes élévateurs que ce matin: ceux de Moose-Jaw, Calgary et Edmonton.

M. Ross (Souris):

D. Prenez les mêmes élévateurs pour la période d'avant-guerre.—R. Pendant la campagne agricole 1933-1934 ils reçurent 1,543,695 boisseaux. Le déficit, soit l'excédent des dépenses sur les recettes, fut de \$25,770.17.

Pendant la campagne agricole de 1934-1935 ils reçurent 599,149 boisseaux, et le déficit se chiffra à \$30,642.59.